

BOURSES FÉSP/AMÉNAGEMENT 2017 – 2018

MISE EN CONTEXTE

Les bourses FÉSP/Aménagement sont réservées aux étudiants¹ inscrits à un programme de Ph.D. ou à une maîtrise avec mémoire ou travail dirigé à la Faculté de l'aménagement. Ces bourses constituent un complément de financement pour les étudiants.

ATTRIBUTION

Les bourses sont attribuées par le Comité des études supérieures de la Faculté, en fonction de :

- la qualité des dossiers (notes, publications et conférences, prix, participation à la vie académique)
- les fonds disponibles
- la situation financière des étudiants

Le nombre de bourses est limité. Malgré la qualité des dossiers présentés, il n'est pas possible d'accorder des bourses à tous les étudiants qui en font la demande.

LES CATÉGORIES DES BOURSES

Quatre types de bourses distinctes sont offerts :

1. Recrutement (doctorat seulement)
2. Scolarité (examen de synthèse, rédaction de thèse doctorale ou dépôt de mémoire de maîtrise)
3. Rayonnement
4. Soutien financier

1. RECRUTEMENT (doctorat seulement)

Ces bourses apportent un complément de financement aux personnes qui commencent le doctorat et qui se démarquent par l'excellence de leur dossier, notamment sur le plan académique (notes élevées, plan de travail cohérent).

Montants

- Pour les étudiants qui reçoivent déjà 20 000\$ ou plus par année des organismes subventionnaires québécois, fédéraux ou internationaux, la bourse sera de 1 000\$.
- Pour les étudiants qui reçoivent moins de 20 000\$ par année des organismes subventionnaires québécois, fédéraux ou internationaux, le montant sera de 1 000\$ (minimum) à 5 000\$ (maximum), sans dépasser le plafond de 20 000\$ en combinant les bourses.
- Pour les étudiants qui ne reçoivent pas d'autres bourses, le montant sera de 5 000\$.

Admissibilité

Tous les étudiants qui commencent le doctorat à plein temps sont admissibles.

Condition d'attribution

- Maintenir à jour et complet le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Les étudiants qui ne sont pas boursiers des grands organismes subventionnaires provinciaux, fédéraux ou internationaux (de leur pays d'origine par exemple), doivent démontrer avoir déposé au moins une demande de bourse de doctorat à l'un de ces organismes en fonction de leur éligibilité.
- Les étudiants qui ne sont pas éligibles à aucune bourse de doctorat (au Québec, au Canada ou ailleurs) doivent rentrer en contact avec le vice-doyen aux études supérieures pour recevoir des instructions afin de compléter leur demande de bourse.

Date de dépôt de la demande

4 décembre 2017.

¹ Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

2. SCOLARITÉ

2.1 Scolarité - examen de synthèse (doctorat seulement)

Ces bourses sont attribuées aux étudiants qui ont complété leur examen général de synthèse avec succès, afin de les appuyer dans la poursuite de leur projet de recherche.

Montants

- Pour les étudiants qui reçoivent déjà 20 000\$ ou plus par année des organismes subventionnaires, la bourse sera de 1 000\$.
- Pour les étudiants qui reçoivent moins de 20 000\$ par année des organismes subventionnaires, le montant sera de 1 000\$ (minimum) à 5 000\$ (maximum), sans dépasser le plafond de 20 000\$ en combinant les bourses.
- Pour les étudiants qui ne reçoivent pas d'autres bourses, le montant sera de 5 000\$.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiants de doctorat ayant réussi l'examen général de synthèse avant la fin du 6^e trimestre de scolarité, sans ajournement.

Condition d'attribution

- Maintenir à jour et complet le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Les étudiants qui ne sont pas boursiers des grands organismes subventionnaires provinciaux, fédéraux ou internationaux (de leur pays d'origine par exemple), doivent démontrer avoir déposé au moins une demande de bourse de doctorat à l'un de ces organismes en fonction de leur éligibilité.
- Les étudiants qui ne sont pas éligibles à aucune bourse de doctorat (au Québec, au Canada ou ailleurs) doivent rentrer en contact avec le vice-doyen aux études supérieures pour recevoir des instructions afin de compléter leur demande de bourse.

Date de dépôt de la demande

À la fin de l'examen de synthèse.

2.2 Scolarité - rédaction de thèse doctorale

Ces bourses permettent aux étudiants de compléter la rédaction de leur thèse.

Montants

- Pour les étudiants qui reçoivent déjà 20 000\$ ou plus par année des organismes subventionnaires, la bourse sera de 1 000\$.
- Pour les étudiants qui reçoivent moins de 20 000\$ par année des organismes subventionnaires, le montant sera de 1 000\$ (minimum) à 5 000\$ (maximum), sans dépasser le plafond de 20 000\$ en combinant les bourses.
- Pour les étudiants qui ne reçoivent pas d'autres bourses, le montant sera de 5 000\$.
- La moitié de la bourse sera versée au moment de la demande, l'autre moitié lors du dépôt de la thèse.

Admissibilité

Sont admissibles une seule fois les étudiants inscrits en rédaction, de la 3^e à la 5^e année d'études.

Condition d'attribution

- Maintenir à jour et complet le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.

Dates de dépôt de la demande

- Le 22 septembre 2017.
- Le 9 février 2018.

2.3 Scolarité – dépôt de mémoire

Ces bourses encouragent les étudiants à compléter la rédaction de leur mémoire de maîtrise.

Montant

- La bourse est de 2 000\$.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiants inscrits à un programme de maîtrise qui déposent leur mémoire.

Date de dépôt de la demande

Au moment du dépôt du mémoire.

3. RAYONNEMENT

Ces bourses apportent un soutien aux étudiants qui présentent leurs travaux dans le cadre d'événements scientifiques à l'extérieur de Montréal.

Montants

- Les montants varient selon le lieu de l'événement et peuvent atteindre jusqu'à 1 500\$.

Admissibilité

- Les étudiants inscrits à une maîtrise sont admissibles une seule fois à cette bourse.
- Les étudiants au doctorat sont admissibles une fois par année à cette bourse.

Conditions d'attribution

- Maintenir à jour et complet le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- La communication doit être présentée dans le cadre d'un événement scientifique avec comité d'évaluation, à l'extérieur de Montréal.
- La priorité est accordée aux communications donnant lieu à une publication scientifique.

Dates limite de dépôt

- Le 22 septembre 2017.
- Le 12 janvier 2018.
- Le 23 mars 2018.

NB. Les bourses sont accordées quelques jours après les dates limite de dépôt. Les remboursements se font **après** l'événement, sous présentation des pièces justificatives. La priorité est accordée aux projets qui comptent sur un financement complémentaire du directeur de recherche ou de son département.

4. SOUTIEN FINANCIER

Ces bourses sont attribuées aux étudiants qui demandent un soutien en fin de leur parcours académique et qui ont eu une bonne progression à travers leur programme d'études.

Montants

- Le montant de ce soutien financier exceptionnel est déterminé selon les fonds disponibles et la situation financière des étudiants qui en font la demande, pour un maximum de 2 000\$.

Admissibilité

Sont admissibles à ce soutien une fois seulement tous les étudiants inscrits à temps plein à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat.

Conditions d'attribution

- Maintenir à jour et complet le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Les candidats doivent faire la preuve de la nécessité de l'appui financier demandé pour compléter leur cheminement.

Date de dépôt

En tout temps.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE

Selon la bourse demandée, le dossier doit inclure les pièces suivantes :

	Fiche de présentation	Lettre du candidat	Demande de bourse auprès d'un organisme subventionnaire	Relevé de notes	CV	Lettre d'appui du directeur	Projet de recherche	Plan de la thèse	Preuves de participation à l'évènement	Mise à jour de la fiche personnelle (au PhD)
Recrutement										
Examen de synthèse										
Rédaction de thèse										
Dépôt de mémoire										
Rayonnement										
Soutien financier										

Fiche de présentation : il s'agit d'une page titre, avec le nom, l'adresse, matricule de l'étudiant, ainsi que le programme d'études et la bourse demandée.

Lettre du candidat : le contenu de la lettre dépend de la bourse demandée.

- **Rédaction de thèse doctorale :** la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération au travail réalisé à l'université ou à l'extérieur, etc.). La lettre doit aussi indiquer l'échéancier détaillé prévu pour la rédaction de la thèse. Elle doit mentionner toute implication possible de l'étudiant au sein des équipes de recherche de la Faculté ou d'ailleurs.
- **Rayonnement :** la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération au travail réalisé à l'université ou à l'extérieur, etc.). Elle doit préciser les motifs de la demande, expliquant notamment en quoi la participation à l'évènement contribue au programme de recherche de l'étudiant. La lettre doit inclure aussi le budget du projet.
- **Soutien financier :** la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération au travail réalisé à l'université ou à l'extérieur, etc.). La lettre doit aussi indiquer l'échéancier détaillé pour la rédaction et le dépôt du mémoire ou de la thèse. Elle doit mentionner toute implication possible de l'étudiant au sein des équipes de recherche de la Faculté ou d'ailleurs.

Demande de bourse auprès d'un organisme subventionnaire : il s'agit d'une copie des principales pièces du dossier de demande de bourse d'études au 3^e cycle, déposée auprès d'un organisme subventionnaire (problématique, méthodologie, justification, etc.).

Relevé de notes : ce relevé doit être récent ; il peut être non officiel (obtenu à travers le centre étudiant).

Curriculum vitae : sur deux pages maximum.

Lettre d'appui du directeur de recherche : sur deux pages maximum.

Projet de recherche : il s'agit d'un résumé du projet, sur deux pages maximum, incluant un échéancier global.

Preuves de participation à l'évènement : lettre d'acceptation (du comité d'évaluation, extrait du programme de l'évènement, etc.), résumé de la communication ; factures et cartes d'embarquement à remettre après l'évènement.

Fiche d'étudiant sur le site web de la Faculté : il s'agit de mettre à jour la fiche personnelle disponible sur le site web de la Faculté : <http://amenagement.umontreal.ca/amenagement/recherche/etudiants-au-doctorat/>

Les dossiers doivent être soumis en format papier, auprès de Mme Mirlande Félix, secrétaire de la Faculté, bureau 1070

RENSEIGNEMENTS

Juan Torres, vice-doyen aux études supérieures, jj.torres.michel@umontreal.ca

Danielle Vinet, TGDE aux cycles supérieurs, 514 343-2044, danielle.vinet@umontreal.ca